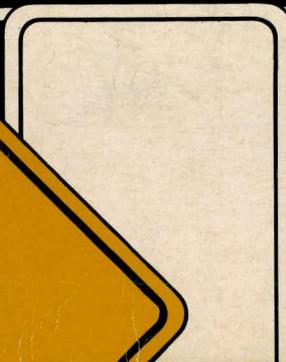


CANQ  
TR  
BVA  
116  
Broch.



Gouvernement du Québec  
Ministère des Transports  
Bureau des véhicules automobiles  
**Éducation en sécurité routière**

## La signalisation routière du Québec



CANQ  
TR  
BVA  
116  
Broch.

32996

**La signalisation routière du Québec**

*table des matières*

<i>historique</i>	3
<i>les objectifs de la signalisation</i>	6
<i>les catégories de signaux</i>	7
<i>les moyens employés</i>	8
<i>les panneaux et autres dispositifs</i>	9
la signalisation de prescription	9
la signalisation de danger	13
la signalisation d'indication	17
la signalisation de construction et de détour	20
<i>les marques sur la chaussée</i>	22
généralités	22
les catégories et le sens des marques	22
<i>les feux de circulation</i>	27
un contrôle nécessaire	27
les feux disposés sur un support vertical	28
les feux disposés sur un support horizontal	30
les feux clignotants	31
les cas spéciaux	32
<i>l'agent de la circulation</i>	34
<i>la signalisation particulière aux autoroutes</i>	36
le numérotage des autoroutes	36
la signalisation de prescription	38
la signalisation d'indication et d'information	39
la signalisation de danger	44
les marques sur la chaussée	45
la signalisation particulière aux autoroutes à péage	45

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS**  
 DIRECTION DE L'OBSERVATOIRE EN TRANSPORT  
 SERVICE DE L'INNOVATION ET DE LA DOCUMENTATION  
 700, Boul. René-Lévesque Est, 21e étage  
 Québec (Québec) G1R 5H1

**REÇU**  
**BIBLIOTHÈQUE**  
 MAR 20 1979  
**TRANSPORTS QUÉBEC**

CAWQ  
 TR  
 BVA  
 116  
 Brach.



## HISTORIQUE

À travers les âges, le langage parlé a souvent été complété ou remplacé par un système complexe de signaux.

Les Égyptiens ont traduit leurs paroles en signes, Alexandre le Grand, Jules César, Napoléon ont transmis leurs ordres au moyen de signaux et les Romains ont inauguré une certaine forme de signalisation routière.

Déjà, en 1868, on utilisait en Angleterre un poteau à trois bras pour contrôler la circulation et entre 1865 et 1896 on y précisa que «tout véhicule motorisé devait être précédé d'un homme à pied, muni d'un drapeau rouge» !

La prolifération incroyable des véhicules automobiles au cours des années qui suivirent obligea rapidement les pouvoirs publics à trouver un système de signalisation susceptible de contrôler un flot de voitures de plus en plus rapides.

### Véhicules automobiles en Amérique du Nord

Année	Nombre de voitures
1900	8 000
1905	77 400
1910	181 000
1915	2 300 000
1920	8 000 000
1945	26 000 000
1975	Plus de 100 000 000

Entre 1910 et 1913 les États-Unis commencent à utiliser les couleurs rouge, jaune et verte.

En 1920, le Québec s'intéresse au problème et innove par l'implantation d'une signalisation rudimentaire exprimant des interdictions et des ordres et prévenant des dangers. Les supports les plus variés sont alors utilisés : poteaux, arbres, clôtures, etc.

Graduellement, on tend à préférer les symboles, plus directs et plus évidents que les mots. Et puis... «tous ne savaient pas lire, mais tous voulaient conduire» !

Enfin, dès 1923, un véritable système basé sur l'utilisation des symboles gagne nos routes lorsque J. Omer Martineau, un expert québécois passionné par le sujet, devient l'instigateur de la signalisation symbolique adoptée subséquemment par les Européens.



J. Omer MARTINEAU  
Le promoteur de la signalisation symbolique.

L'influence du Québec en ce domaine fut considérable. Le Canada tout entier accepte en 1923 le principe de la signalisation symbolique et un certain nombre de signaux proposés. En 1949, dans le cadre d'une conférence mondiale sur les transports routiers, on retient l'idée québécoise de la signalisation symbolique pour annoncer les courbes et les intersections.

Encore aujourd'hui, les Américains s'inspirent des innovations québécoises et on retrouve dans certains pays, notamment au Japon, au Mexique, en Argentine et au Brésil, certains symboles routiers qui s'apparentent à ceux du Québec.

### *La signalisation symbolique*

En somme, la signalisation symbolique s'avère beaucoup plus efficace que l'utilisation des termes. Le message est direct, instantané et multilingue.

De plus, l'uniformité des panneaux de signalisation tend à éviter toute confusion. Dans des conditions identiques, l'usager de la route retrouve des signaux de même valeur, de même portée et de même forme comportant les mêmes couleurs, les mêmes inscriptions. Ce qui permet de visualiser instantanément des informations fort complexes.

Panneaux de signalisation, marques sur la chaussée, feux de circulation, balises et autres repères visuels jouent un rôle très important; tout conducteur doit savoir les interpréter avec justesse et rapidité. Les ignorer représenterait un danger mortel.



### *La responsabilité des conducteurs*

Une infraction très fréquente dont se rendent coupables les conducteurs même avertis, consiste à désobéir aux ordres émis par les signaux de circulation. Lorsqu'on leur demande la raison de cette imprudence, ils répondent le plus souvent : «Je n'ai pas vu le signal». D'autres n'en saisissent pas l'importance ou ne comprennent tout simplement pas la signification des signaux.

Les conducteurs qui ne «voient» pas le signal sont inattentifs dans la plupart des cas. Quelques-uns ne regardent pas assez loin devant eux et n'ont plus le temps de réagir. Lorsqu'ils aperçoivent le signal - s'ils l'aperçoivent - il est déjà trop tard pour obéir aux indications.

Un nombre restreint de conducteurs regardent fixement un point devant eux, négligeant totalement de surveiller leurs côtés. Ce genre de conducteurs ne réalisent même pas la présence des signaux ni des autres indices de danger.

Enfin, une minorité d'usagers, ceux qui transgressent habituellement les lois de la circulation, attachent peu d'importance à la signalisation routière. Pour ces gens, les panneaux d'arrêt, les feux de circulation ou les restrictions de vitesse sont un ennui et un obstacle. Ils conduisent de façon erratique, ignorent la réglementation en vigueur, et représentent un danger constant à cause de leurs réactions imprévisibles à l'origine de gestes illégaux. Si ces gens réfléchissaient à leur conduite, ils se rendraient compte qu'ils sont parfois des criminels en puissance et que leur négligence ou leur égoïsme peut causer d'horribles souffrances ou même la mort d'innocentes victimes, en plus d'engager leur responsabilité en cas d'accident.



La signalisation routière permet d'éviter bien des désagréments.



La multiplication des véhicules automobiles a rendu la signalisation absolument essentielle.

## LES OBJECTIFS DE LA SIGNALISATION

En dépit de tous les perfectionnements et des attentions constantes dont elle fait l'objet, la signalisation routière n'est sûrement pas une garantie contre les désagréments et les risques de la circulation.

Le civisme des conducteurs, l'habileté au volant et une prudence de tous les instants lui donneront seuls toute son efficacité. Ce sont les automobilistes eux-mêmes qui portent la responsabilité d'éviter les accidents. Sans leur concours et leur coopération intelligente, le meilleur système de signalisation routière perd toute sa valeur. La signalisation routière est un outil précieux qu'il faut employer intelligemment.

Les principaux objectifs de la signalisation routière sont:

1. d'assurer la sécurité sur les routes,
2. de faciliter la circulation,
3. d'indiquer et de rappeler au besoin la réglementation routière officielle,
4. de prévenir l'usager des dangers de la route,
5. de fournir des indications et des renseignements indispensables à tous ceux qui utilisent le réseau routier de la province.

## LES CATÉGORIES DE SIGNAUX

La signalisation routière québécoise comprend quatre catégories de signaux uniformisés sur toute l'étendue du Québec.

La description officielle de ces signaux et les précisions qui s'y rapportent sont données dans le manuel de l'Instruction générale sur la signalisation routière publié par l'Éditeur officiel du Québec.

Les quatre types de signaux sont:

### 1



Les signaux de *prescription* qui ont pour objet de porter à la connaissance des usagers les obligations et interdictions résultant de mesures réglementaires.

*Tous les conducteurs sont tenus d'obéir à ces signaux qui ont force de loi:*

*l'arrêt obligatoire aux intersections, les limitations de vitesse, les feux de circulation, certaines marques sur la chaussée sont des signaux de prescription.*

### 2



Les signaux de *danger*; ils attirent l'attention sur les endroits et les points dangereux où il faut redoubler de prudence en raison de la présence d'obstacles ou de tout autre élément présentant un risque d'accident.

*Les panneaux en forme de damier, les pentes raides, les balises, les passages étroits, les virages et contrevirages sont des signaux de danger.*

### 3

Les signaux d'*indication*; ils fournissent des renseignements indispensables sur le réseau routier.



*Les panneaux désignant les frontières du Québec, les aéroports commerciaux, le nom des agglomérations sont des signaux d'indication.*

### 4

Les signaux de *construction et de détour*; ils avertissent le conducteur de se montrer prudent aux endroits où s'effectuent des travaux de construction, d'entretien ou de réparation des routes. Ils sont aussi utilisés pour souligner certains dangers temporaires.



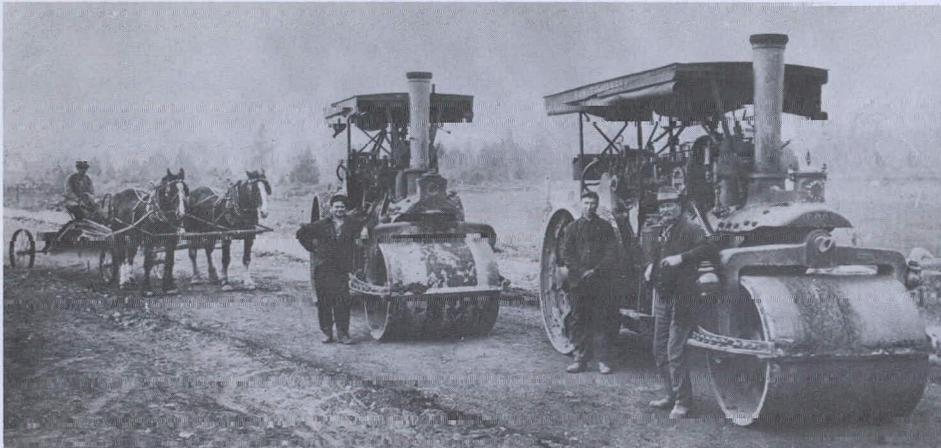
*Les panneaux de déviation, de ralentissement, les barrages, les signaleurs font partie de la signalisation de construction et de détour.*

## LES MOYENS EMPLOYÉS

L'importance et la complexité des messages à transmettre pour assurer l'aisance et la sécurité des déplacements dans une circulation parfois dense et rapide ont amené le Ministère des Transports à développer différents moyens de signalisation qui ont fait leurs preuves. On retrouve sur les routes:

- les panneaux et autres dispositifs,
- les marques sur la chaussée,
- les feux de circulation,
- l'agent de la circulation,
- la signalisation particulière aux autoroutes.

Les signaux routiers sont utilisés conformément à une réglementation officielle précise et uniforme. Les ignorer serait s'exposer à des risques sérieux.



Les abords des chantiers de construction sont des points dangereux. Le conducteur en est avisé par des panneaux ou d'autres appareils de signalisation.

### *Homogénéité des signaux*

L'utilisateur de la route retrouvera dans des situations identiques des signaux de même valeur, de même portée et de même forme. Les couleurs et les symboles sont aussi standardisés pour chacun des signaux ou catégories de signaux. Ces particularités de la signalisation routière en facilitent grandement l'interprétation et la mémorisation.

Toutes les collectivités du Québec doivent utiliser la signalisation officielle.

## LES PANNEAUX ET AUTRES DISPOSITIFS

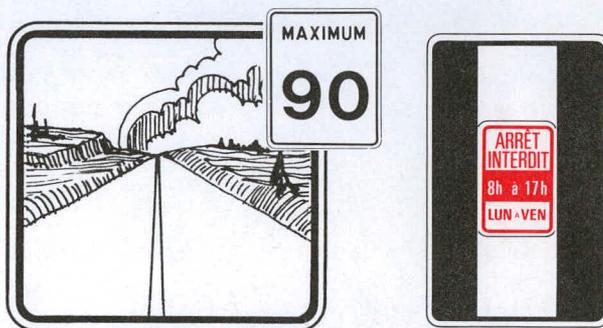
La fabrication et l'implantation des panneaux de signalisation et des autres appareils qui les accompagnent se plient aux grandes règles de la signalisation. Ils se répartissent dans l'une ou l'autre des quatre catégories de signalisation énumérées précédemment: les signaux de *prescription*, les signaux de *danger*, les signaux d'*indication* et les signaux de *construction et de détour*.

### LA SIGNALISATION DE PRESCRIPTION

Les panneaux de prescription portent des messages auxquels tout conducteur doit se conformer. Ils ont l'autorité du Code de la route. Les ignorer ou enfreindre les ordres qu'ils donnent est une infraction à la loi.

Les panneaux des signaux de prescription sont généralement de forme rectangulaire ou carrée, à fond blanc ou noir, et portent une bordure, des symboles ou des inscriptions de couleur noire, verte ou rouge selon l'objet de la prescription.

Lorsqu'ils sont rectangulaires, ils sont assujettis à leur support, les grands côtés à la verticale, à l'exception du panneau de *sens unique*.

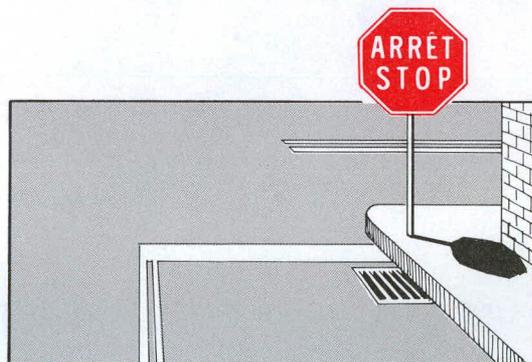


Bien que la plupart des panneaux de prescription soient de forme rectangulaire ou carrée, quelques-uns font exception à cette règle, notamment les panneaux dont le message revêt une importance particulière. Ce sont les panneaux de forme exclusive qu'il est facile de repérer même s'ils sont maculés, recouverts de neige, vus à contre-jour ou de l'arrière.

Les panneaux de *prescription* de forme exclusive sont:

#### *Le signal d'arrêt aux intersections.*

Le panneau d'arrêt est un octogone à fond rouge. Le conducteur doit y effectuer un arrêt complet avant la ligne d'arrêt tracée sur la chaussée. S'il n'y a pas de ligne d'arrêt, il faut immobiliser le véhicule avant les bandes délimitant les passages de piétons ou, en leur absence, à l'endroit où elles apparaîtraient normalement. Il ne faut pas repartir avant d'avoir laissé passer les piétons engagés dans l'intersection ou les véhicules qui s'apprêteraient à la franchir.



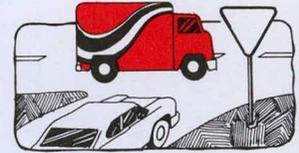
*La priorité de passage ne diminue en rien la responsabilité du conducteur. Il est tenu d'éviter tout risque d'accident en toute circonstance.*



*Le signal de priorité.*

Le signal de priorité a la forme d'un triangle équilatéral pointant vers le bas.

Lorsque le conducteur fait face à ce panneau, il doit, au besoin, céder le passage aux véhicules circulant sur la voie qu'il va joindre ou traverser. Les véhicules se déplaçant sur l'autre voie ont priorité.



*Utilisation des formes et des couleurs*

En signalisation de prescription, les inscriptions et symboles de couleur *noire* sont employés pour les limitations de vitesse, la ligne d'arrêt obligatoire, les passages pour piétons, etc.



Les inscriptions de couleur *rouge* signalent des *interdictions*...



et les inscriptions de couleur *verte* des *autorisations*.



Les panneaux comprenant une *couronne rouge* avec bande oblique de même couleur signalent l'*interdiction* d'accomplir l'action représentée par le symbole ou de circuler à cet endroit avec les catégories de véhicules visées.



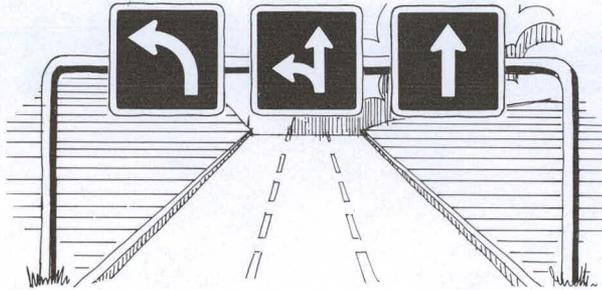
La *couronne* de couleur *verte* représente l'*obligation* d'aller dans la direction représentée par la flèche...



ou indique une route obligatoire pour certains types de véhicules.



Une *couronne* et une bande oblique *rouges* portant une flèche noire interdisent l'accès d'une voie à toutes les catégories de véhicules. Aucun véhicule ne doit s'engager dans cette direction, car la circulation y est interdite en ce sens et on y risquerait une collision frontale.



Aux approches des intersections, il peut être nécessaire d'indiquer au conducteur la voie dans laquelle il devra se ranger immédiatement pour aller tout droit ou pour tourner à l'intersection. Le panneau portera une flèche blanche sur fond noir et sera suspendu directement au-dessus de la voie à laquelle il est assigné.



Les passages pour piétons portent sur fond blanc les symboles en noir d'un piéton, de deux écoliers ou d'un enfant à la poursuite d'une balle. Une flèche noire indique l'endroit du passage.

### REMARQUES

La couleur *rouge* signale un *arrêt* obligatoire ou une *interdiction*.

La *couronne avec bande rouge* est une *interdiction*.

La *couronne verte* est une *obligation*.

# LA SIGNALISATION DE PRESCRIPTION

		Arrêt obligatoire		Signal de priorité obligeant à céder le passage	
Limitation de vitesse		Limitation de vitesse		Signal avancé de limitation de vitesse	
					Minimum de limitation de vitesse imposée
	Serrez à droite		Passer à droite		Limitation de poids
					Limitation de poids (dégel)
Obligation d'aller tout droit ou de tourner à gauche		Obligation de tourner à gauche		Obligation d'aller tout droit	
					Obligation de tourner à droite ou à gauche
	Route pour camions		Stationnement autorisé (horaire)		Stationnement en file
			Stationnement interdit (arrêt d'autobus)		
Panneau pour signal lumineux à commande manuelle		Stationnement interdit (horaire)		Arrêt interdit	
					Sens unique
	Demi-tour interdit		Entrée interdite		Accès interdit aux cyclistes
					Accès interdit aux automobilistes
Accès interdit aux camions		Accès interdit aux automobilistes et aux cyclistes		Dépassement interdit	
					Stationnement interdit (rural)
	Stationnement interdit (urbain)		Défense de jeter des ordures		Accès interdit aux piétons
					Passage d'enfants (école)
Passage pour piétons		Passage d'enfants (terrains de jeux)		Pesée publique	
					Indication de la ligne d'arrêt
	Voie auxiliaire (à circulation ralentie)		Indication des voies		Indication des voies
					Indication des voies
					

## LA SIGNALISATION DE DANGER

La majorité des signaux de danger ont la forme d'un *losange*. Le fond du panneau est de couleur *jaune*; inscriptions et symboles s'y détachent en noir. Tous ces panneaux sont réfléchorisés.

Ils attirent l'attention sur la présence d'obstacles ou de points dangereux sur la route ou ses abords.



L'implantation des signaux de danger est soumise à des règles strictes et on les enlève dès que leur présence n'est plus requise. À leur vue, il faut exercer une prudence accrue et se préparer à ralentir ou à immobiliser le véhicule si nécessaire.

En plus des panneaux, les points dangereux peuvent être soulignés par d'autres appareils et certains panonceaux dont la forme et la couleur sont quelque peu différentes.

### REMARQUE

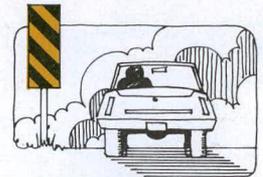
La couleur *jaune* et la forme d'un *losange* sont un signal de *danger*.



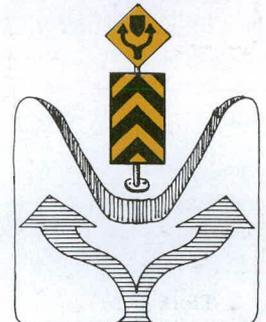
Danger — Pont étroit.

### Les balises

Les *balises* indiquent la présence d'obstacles encombrant la chaussée et les accotements de même que les variations de largeur de la route. Elles portent des bandes alternativement jaunes et noires; le conducteur doit se diriger du côté vers lequel les bandes s'inclinent vers le bas.



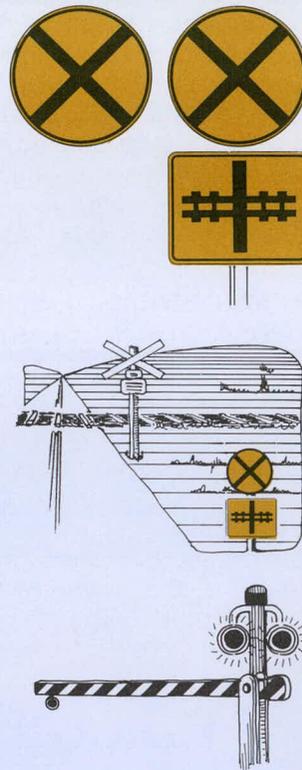
Les balises à chevrons peuvent être contournées d'un côté comme de l'autre.



### Les passages à niveau de voies ferrées

À cause des risques sérieux qu'ils présentent pour l'usager de la route, les passages à niveau de voies ferrées sont signalés de façon particulière:

- un signal avancé en forme de *cercle* portant une croix noire sur fond *jaune* précède habituellement la traverse,
- un panonceau fixé sous le signal avancé reproduit l'angle formé par l'axe de la route et celui de la voie ferrée,
- une croix de Saint-André est implantée à proximité du passage à niveau portant en noir sur fond blanc les inscriptions *Traverse de chemin de fer* et *Railway crossing*,
- toutes les fois qu'il y a plus d'une voie, un panonceau précisant le nombre de voies est fixé sous la croix de St-André;
- enfin, bon nombre de passages sont munis de signaux lumineux et sonores ou de barrières automatiques.



### REMARQUE

Tout conducteur doit exercer une grande prudence aux approches des passages à niveau de voie ferrée. Comme nombre de véhicules publics et commerciaux y effectuent un arrêt complet, il faut se préparer à faire de même lorsque l'on suit l'un de ces véhicules. En raison de leur taille, ils peuvent dissimuler un convoi qui s'approche et il serait illégal et excessivement dangereux de dépasser tout véhicule à ces endroits.

Lorsque le passage compte plus d'une voie, un train qui défile peut en cacher un autre qui s'approche. Il faut alors attendre de voir suffisamment loin de chaque côté du passage avant de le franchir.

### Le signal avancé de passage d'écoliers

Ce panneau a pour but de prévenir les automobilistes qu'ils approchent d'un établissement scolaire ou d'un passage gardé pour écoliers. Il est de forme *pentagonale*, à fond bleu, sur lequel se détachent en blanc les silhouettes de deux écoliers. Il est parfois suivi du panneau de prescription à fond blanc indiquant l'endroit exact du passage.

#### REMARQUE

Le code de la route (231.50-F) stipule une vitesse maximale de 50 km/h à ces passages lors de la rentrée et de la sortie des enfants. Cependant, il faudra souvent ralentir davantage, et immobiliser le véhicule au besoin, car le conducteur porte l'obligation stricte d'éviter tout risque d'accident. De plus, les étudiants y ont priorité de passage et il est interdit d'y effectuer un dépassement.



### Le panneau de vitesse recommandée

À l'approche d'une courbe où une vitesse de sécurité a été établie, un panneau de vitesse recommandée accompagne le signal de virage. Il serait imprudent d'excéder cette vitesse.

La courbure de la flèche du signal renseigne le conducteur sur l'importance de la réduction de vitesse indispensable lorsqu'il circule à la vitesse maximale prescrite avant le virage; quand la flèche est repliée à angle droit elle suggère un ralentissement plus important qu'une flèche dont la courbure est faible.

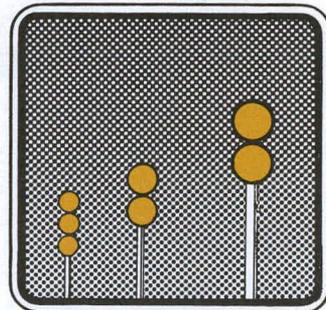


### Les délinéateurs

Les délinéateurs sont des repères visuels servant à guider les usagers de la route qui circulent la nuit ou lorsque la visibilité est réduite.

Ils sont de couleur blanche lorsqu'ils délimitent le côté droit de la chaussée et de couleur jaune s'ils en indiquent le côté gauche.

Des délinéateurs jaunes (à deux et trois réflecteurs) sont placés à la droite des entrées et sorties d'autoroute. Lorsqu'ils portent trois réflecteurs, ils indiquent la «toute fin» de la voie d'accélération.

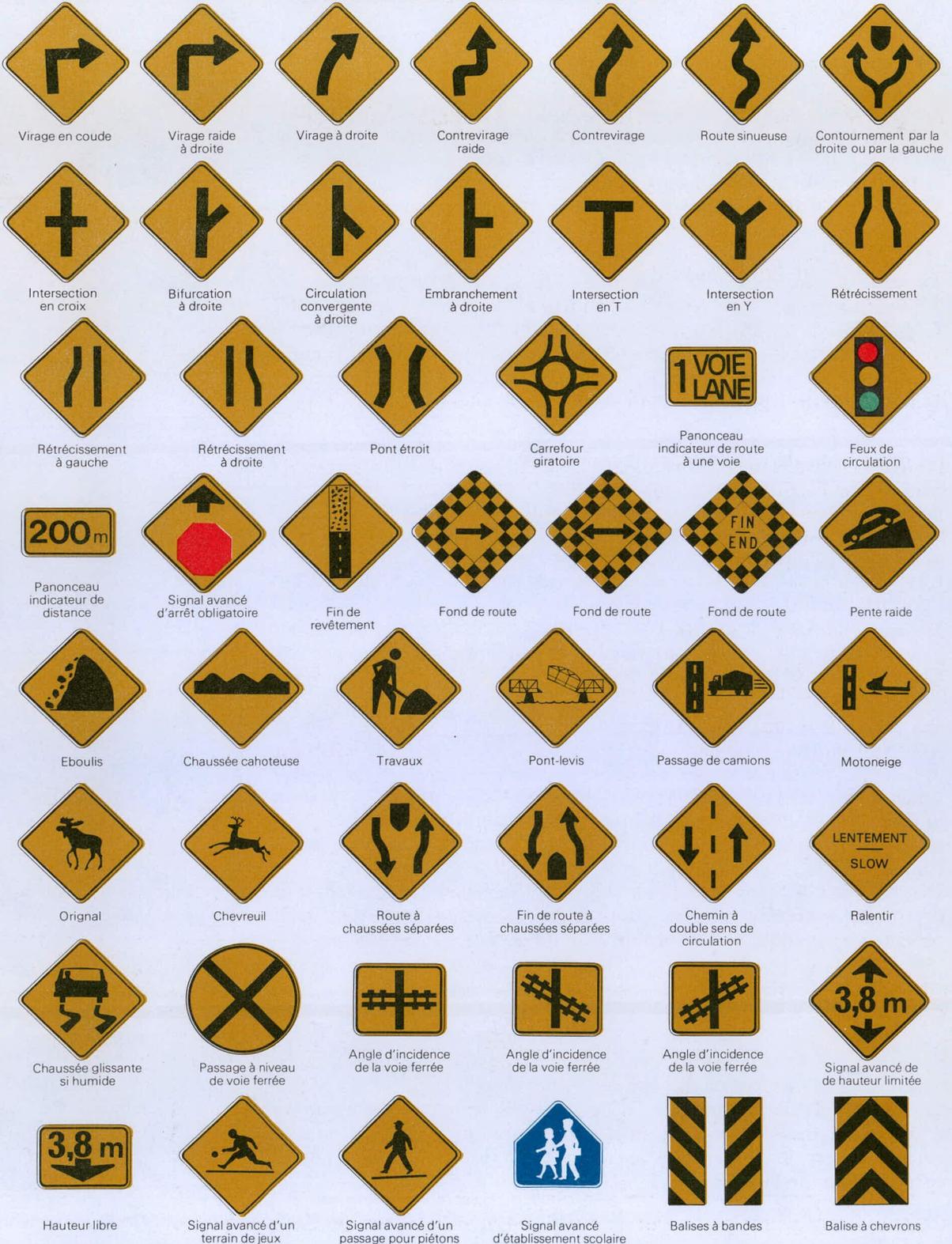


### Les torches et autres dispositifs

Sur la scène d'un accident ou en d'autres circonstances présentant des risques imminents, on est incité à redoubler de prudence au moyen de torches, de feux de bengale, d'un triangle rouge rétro-réfléchissant ou d'autres appareils. Ces dispositifs sont couramment utilisés par les corps policiers, les entreprises de construction, les organismes publics et les usagers de la route.



LA SIGNALISATION DE DANGER



## LA SIGNALISATION D'INDICATION

Les signaux d'indication fournissent des renseignements indispensables. Ils indiquent:

les routes à emprunter, et les distances à parcourir;

les frontières du Québec et les bornes des localités;

les établissements hospitaliers et les postes de secours;

les lieux d'intérêt touristique et le relief géographique.



Les panneaux d'indication ont généralement la forme d'un rectangle dont les deux grands côtés sont placés à l'horizontale.

Inscriptions et symboles y apparaissent en blanc sur fond vert ou brun. La couleur brune est réservée aux renseignements d'intérêt touristique et aux informations sur le relief géographique.

Le fond de la plupart des autres panneaux est de couleur verte.

### L'identification et le numérotage des routes

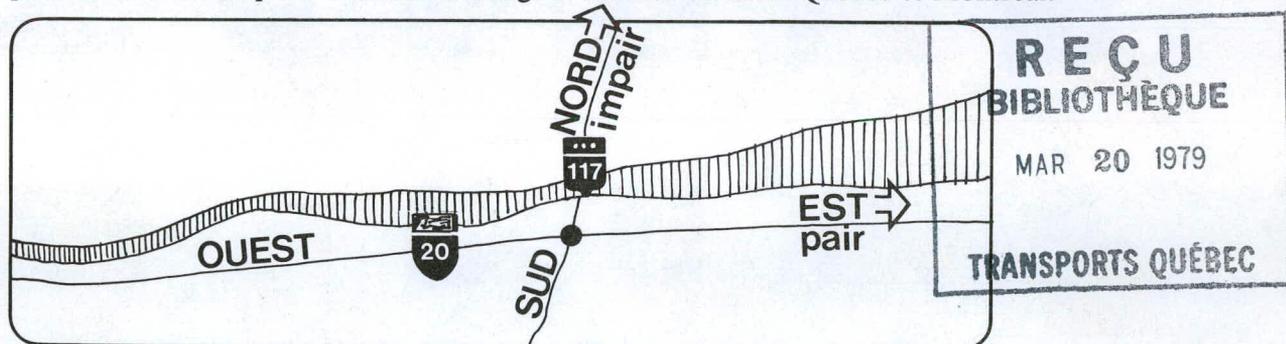
Des panneaux à fond vert portant une feuille d'érable et le nom de la province qu'elle traverse identifient la Transcanadienne.

Des écussons à fond vert exhibant des fleurs de lis et un numéro de couleur blanche désignent des routes du Québec; la route est «provinciale» si elle porte un numéro compris entre 100 et 199 et «régionale» lorsque le nombre se situe entre 200 et 399.



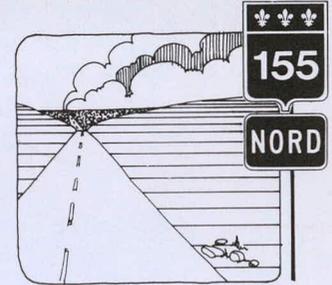
### L'orientation des routes

Les routes dont l'orientation générale est d'ouest en est, ou à peu près parallèles au St-Laurent, portent un nombre pair. Ainsi la 20 longe le St-Laurent entre Québec et Montréal.



Celles qui sont orientées du sud au nord sont identifiées par un nombre impair.

La 117 relie en effet l'île de Montréal à la ville de Rouyn-Noranda en Abitibi.



Des panonceaux indiquant les points cardinaux sont associés aux panneaux portant le numéro des routes. Ils précisent l'orientation générale de la route. À la vue du panneau ci-contre, le conducteur sait qu'il circule sur une route provinciale (100 à 199) et qu'il se dirige vers le nord.

### LA SIGNALISATION D'INDICATION



Panonceau avancé de direction de routes numérotées



Panonceau avancé de direction de routes numérotées



Panonceau de direction de routes numérotées



Panonceau de direction de routes numérotées



Panonceau de direction de routes numérotées



Panonceau de direction de routes numérotées



Panonceau de direction de routes numérotées



Panonceau de points cardinaux



Panonceau de points cardinaux



Panonceau de points cardinaux



Panonceau de points cardinaux



Déviations



Fin de route numérotée



Signal avancé de carrefour giratoire



Route transcanadienne



Route provinciale



Autoroute



Autoroute à péage



Autoroute à péage



Autoroute à péage



Services touristiques



Halte routière



Sortie



Signal avancé de sortie



Point de jonction



Point de jonction



Chemin sans issue



Déviaton  
d'une longueur  
de 2,5 km



Bateau-passeur



Période de  
navigation



Signal de direction



Signal de direction



Aéroport



Signal de  
confirmation



Signal de confirmation



Signal de direction



Signal de direction  
ou de confirmation



Signal de direction  
ou de confirmation



Cours d'eau



Belvédère



Lac



Lieu de villégiature



Sanctuaire



Hôpital



Aire de  
stationnement



Poste de  
secours



Gîte



Table de  
pique-nique



Campisme



Roulotte



Téléphone



Restaurant



Essence



Dépannage



Indication de  
frontière  
provinciale



Limite de  
comté



Signal de  
localisation



Parc du Québec



Parc du Québec



Lieu historique



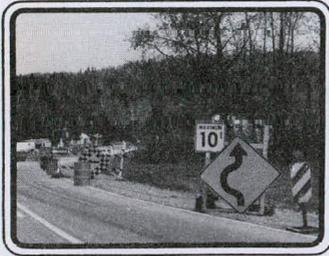
Lieu historique



Lieu historique  
national



Altitude



## LA SIGNALISATION DE CONSTRUCTION ET DE DÉTOUR

Lorsque des travaux de construction ou de réparation de la chaussée représentent un danger ou que toute autre raison impose un détournement ou des précautions particulières à prendre, l'usager de la route en est averti par la signalisation *de construction et de détournement*; le conducteur doit connaître à fond le sens et la portée de chacun des signaux employés.

### REMARQUE

Ces signaux constituent un avertissement pressant car ils ne sont jamais placés à la légère. Des règlements obligent les responsables à les enlever aussitôt que la situation est revenue à la normale. Ne prenez pas de risque, ralentissez et soyez prudents!



Le fond des panneaux et la plupart des autres appareils utilisés en signalisation *de construction et de détournement* sont de couleur orange; inscriptions et symboles y apparaissent en noir.

Lorsque, sur les chemins de déviation ou sur les chantiers de construction, il est nécessaire d'employer des panneaux réservés à la signalisation de prescription, d'indication ou de danger, ils conservent les formes et les couleurs qui leur sont propres.

### Les panneaux de construction et de détournement

En général, ces panneaux ont la forme d'un losange à fond *jaune* ou *orange*.

Ils indiquent:

1. une chaussée cahoteuse,  
*Les déformations de la chaussée présentant des risques pour la circulation sont identifiées par ce panneau. Souvent des fanions rouges implantés de part et d'autre de la route accompagneront le panneau à l'endroit des déformations.*
2. des travaux d'entretien ou de construction,  
*Le conducteur est informé qu'il aura à longer un chantier occupant une partie de la route.*
3. une déviation,  
*Un chantier de réfection occupe entièrement la chaussée; il faudra emprunter une voie de déviation.*





4. la longueur d'une déviation,  
*Ce panneau à fond vert se retrouve en région rurale lorsque la longueur d'une déviation dépasse 1,5 km.*

5. des accotements meubles,

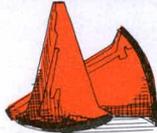
6. un passage de camions.  
*Le conducteur est prévenu 250 mètres à l'avance d'une sortie de camions. Des signaleurs surveillent parfois la sortie.*

### Les autres dispositifs

D'autres signaux accompagnent souvent la signalisation de construction et de détour; les voici:



les barricades,



les cônes,



les barils,



les réflecteurs,



les lanternes électriques,



les lampes à carburant liquide.

### Le signaleur routier

Lorsque des travailleurs ou de la machinerie lourde occupent certaines routes en voie de réparation ou que la visibilité est réduite aux abords des travaux, un signaleur routier avertit les usagers de ralentir ou de s'arrêter. La prudence commande de lui obéir, qu'il soit automatisé ou non.

1

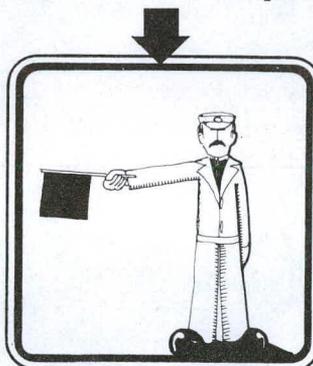
Le mouvement vertical répété du bras et du drapeau est un ordre de ralentissement.



Ralentissez

2

Bras et drapeau tendus à l'horizontale exigent un arrêt complet.



Arrêtez

3

Ce geste de la main autorise à circuler.



Circulez

## LES MARQUES SUR LA CHAUSSÉE

### GÉNÉRALITÉS

#### LA PREMIÈRE «BARRE» BLANCHE

On attribue l'invention de la fameuse «barre blanche» des autoroutes à une femme: June A. Carrol de Californie a peint une ligne blanche d'une longueur de 1,6 km, sur une route dangereuse, en 1912.

Introduites par les Américains vers 1930, les marques sur la chaussée sont maintenant universellement utilisées à travers le monde.

Au Québec, elles ont pour but de délimiter clairement les parties de chaussée réservées aux différentes voies de circulation ou à certaines catégories d'usagers ainsi que d'indiquer des manoeuvres à exécuter. Elles apportent un élément complémentaire aux indications des panneaux de signalisation et des feux de circulation. Parfois, elles sont plus efficaces que tout autre mode de signalisation car elles guident le conducteur sans distraire son regard de la route; on doit donc s'appliquer à les comprendre, s'entraîner à les remarquer et se plier prudemment aux ordres qu'elles transmettent.

*La réglementation qu'elles établissent fait partie intégrante du Code de la route (chapitre 231) et transgresser les indications qu'elles donnent constitue une infraction au Code.*

La plupart des marques sur la chaussée, principalement en milieu rural, sont réflectorisées. Un appareil applique une couche de peinture sur laquelle il projette immédiatement de fines particules de verre. La nuit, par temps sec, ces microbilles réfléchissent la lumière des phares et les lignes se détachent clairement en dépit de l'obscurité et du brouillard.

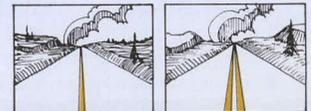
Malheureusement, des saletés ou de la neige affectent parfois leur efficacité et, à la longue, l'usure en ternit l'éclat. Il faut alors les repeindre; annuellement sur les routes à circulation intense, moins souvent ailleurs.

### LES CATÉGORIES ET LE SENS DES MARQUES

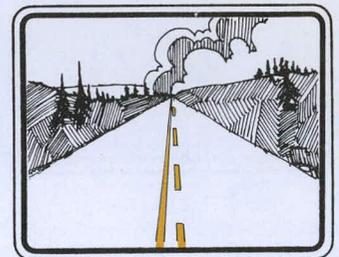
Le marquage des chaussées est soumis à des règles qui ont fait l'objet d'études poussées en ce domaine. Rien n'a été laissé au hasard et les marques possèdent une signification précise qu'il faut connaître.

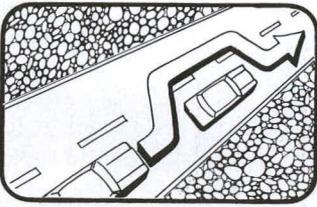
#### La ligne axiale

La ligne axiale, jaune ou blanche, découpe la chaussée en deux sens de circulation. Elle peut être simple ou double.



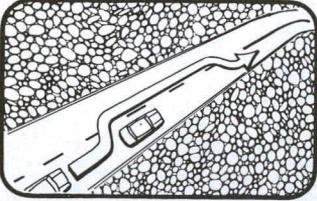
La ligne axiale peut être continue, ou discontinue; elle peut aussi être continue d'un côté et discontinue de l'autre.





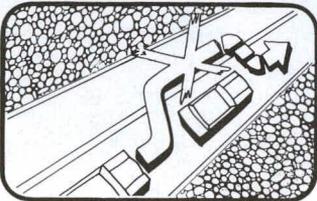
### **La ligne discontinue**

La ligne discontinue est constituée de pleins d'une longueur de 3 mètres tracés à tous les 7 ou 10 mètres. Elle peut être franchie d'un côté comme de l'autre pour effectuer un dépassement.



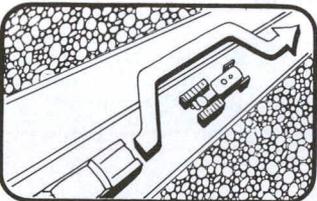
### **REMARQUE**

Lorsqu'on franchit une ligne pour effectuer un dépassement, il faut disposer de l'espace suffisant pour le faire *sans danger*. La manoeuvre doit de plus s'effectuer au complet dans la zone de dépassement indiquée par les lignes.

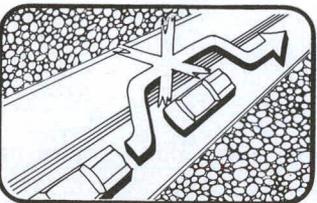


### **La ligne simple continue**

Il est interdit de franchir la ligne simple continue, sauf pour dépasser un tracteur de ferme, une voiture à traction animale, une bicyclette ou un piéton si on peut le faire sans danger.

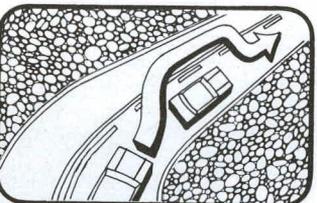


Pour dépasser (seulement un tracteur de ferme, etc.), la visibilité doit être suffisante.



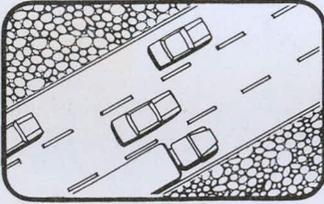
### **La ligne double continue**

Il est interdit de franchir la ligne double continue, sauf pour dépasser un tracteur de ferme, une voiture à traction animale, une bicyclette ou un piéton.



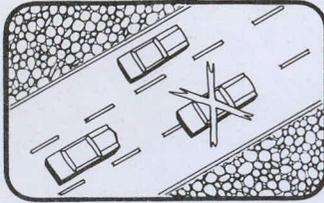
### **La ligne double, discontinue d'un côté, continue de l'autre**

La ligne double, discontinue d'un côté et continue de l'autre, peut être franchie en partant du côté de la ligne discontinue seulement, lorsqu'on peut le faire sans danger.

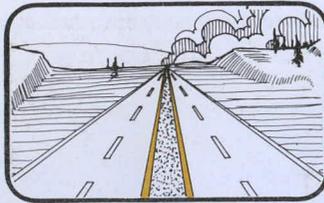


**Les lignes longitudinales discontinues**

Les lignes longitudinales formées de tirets blancs servent à canaliser la circulation. Avant de les franchir, il faut s'assurer qu'on peut le faire sans risque et signaler ses intentions à temps.

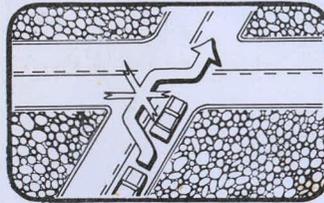


On doit circuler au centre des voies. Chevaucher les lignes est dangereux et illégal.



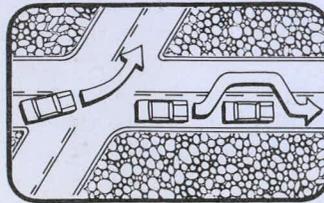
**Les lignes en bordure des chaussées**

Les lignes tracées en bordure des chaussées sont de couleur blanche, continues, de 12 cm de largeur. Sur les routes à chaussées divisées, elles sont jaunes du côté gauche et blanches du côté droit.



**Les marques sur la chaussée aux intersections**

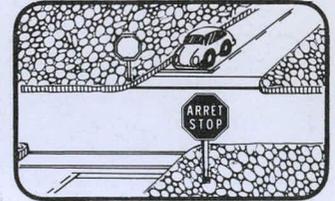
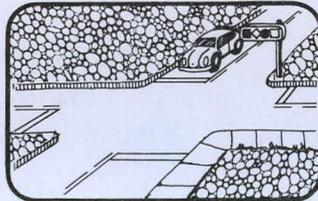
Précédant les intersections sur une distance de 60 à 120 mètres, on remarquera sur la chaussée des lignes continues ou continues d'un côté et discontinues de l'autre. Elles soulignent l'interdiction stricte de dépasser à ces endroits.

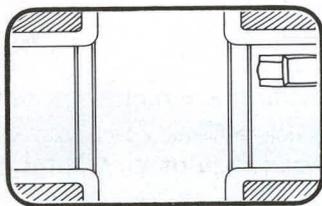


Sauf indication contraire, on peut cependant virer à gauche ou à droite aux intersections car les lignes y sont alors interrompues.

**La ligne d'arrêt**

On trace généralement une ligne d'arrêt aux intersections dotées de feux de circulation ou d'un signal d'arrêt. Lorsqu'on effectue un arrêt à une intersection, l'avant du véhicule ne doit pas empiéter sur la ligne d'arrêt s'il y en a une.





### Les passages pour piétons ou écoliers

En région urbaine, on retrouve les passages pour piétons aux intersections importantes.

En région rurale, le conducteur qui s'en approche en est averti par le signal avancé correspondant, suivi du panneau de prescription précisant l'endroit exact du passage.

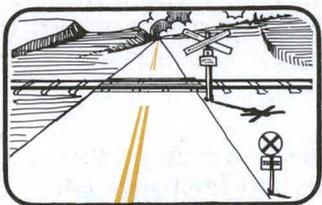


Les passages pour piétons sont délimités par des lignes blanches traversant la chaussée d'une rive à l'autre.

Les piétons y ont la priorité et les véhicules doivent ralentir ou s'arrêter toutes les fois que quelqu'un s'y est engagé.

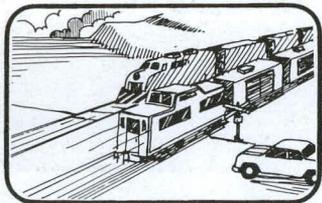
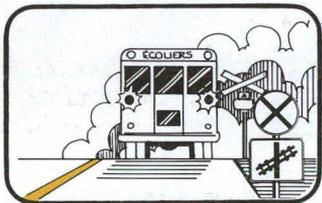
Naturellement, il est interdit de dépasser tout véhicule qui ralentit ou s'arrête pour laisser passer un piéton.

S'il s'agit d'un passage pour écoliers, les mêmes règles s'appliquent à quelques détails près. Le passage comportera des bandes de couleur jaune. Il sera précédé du signal avancé de zone scolaire et du signal de prescription indiquant l'endroit du passage. Il faut être très prudent à ces endroits, surtout si la visibilité est affectée par des véhicules stationnés à proximité du passage. Les enfants sont vifs et sans expérience; ils peuvent surgir brusquement au milieu de la chaussée sans réaliser les dangers qu'ils courent.

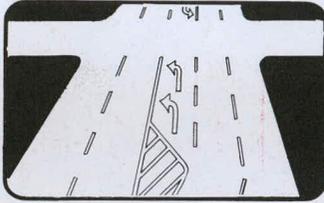


### Le passage à niveau de voie ferrée

Aux passages à niveau de voie ferrée, une ligne continue, simple ou double, marque l'interdiction de dépasser. On doit immobiliser le véhicule à 5 mètres de la voie ferrée toutes les fois qu'un train s'approche ou qu'un signal ou une personne autorisée en donne l'ordre. Le code de la route ordonne aux conducteurs d'autobus et de véhicules transportant, soit des écoliers, soit des matières inflammables, d'y effectuer un arrêt complet. Soyez sur vos gardes si vous suivez l'un ou l'autre de ces véhicules.



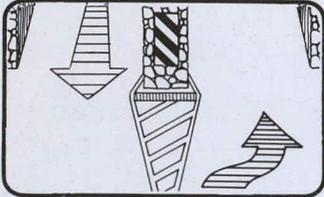
Enfin, n'oubliez jamais qu'un train que vous regardez défiler devant vous peut en cacher un autre qui s'amène. Nombre d'accidents se sont produits de cette façon! Avant de repartir, assurez-vous que la voie est libre de chaque côté.



### *Les hachures*

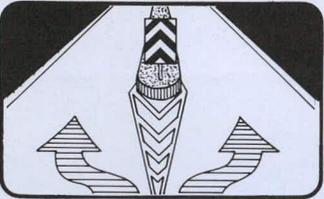
Des hachures blanches, représentant l'interdiction de circuler sur une surface, recouvrent parfois une partie de la chaussée.

Elles servent le plus souvent:



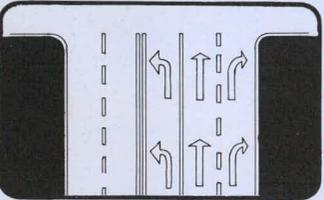
à libérer une voie spéciale pour les conducteurs qui veulent virer à gauche;

à protéger les usagers de la route en les éloignant d'un obstacle;



à dévier la circulation dans un sens ou dans l'autre.

Le conducteur doit contourner les hachures du côté vers lequel les bandes s'éloignent de lui. Si elles ont la forme de chevrons, elles peuvent être contournées d'un côté comme de l'autre.



### *Les flèches*

Les flèches blanches peintes sur la chaussée indiquent la voie sur laquelle on doit se ranger à temps pour effectuer certaines manoeuvres aux intersections.



Ainsi apparaissait le boulevard Décarie, à Montréal, en septembre 1931. Les marques sur la chaussée, si utiles de nos jours, en sont évidemment absentes. Les voitures de l'époque y circulaient sur un revêtement de terre.



Le marché Champlain à Québec [début du siècle].

## LES FEUX DE CIRCULATION

### *UN CONTRÔLE NÉCESSAIRE*

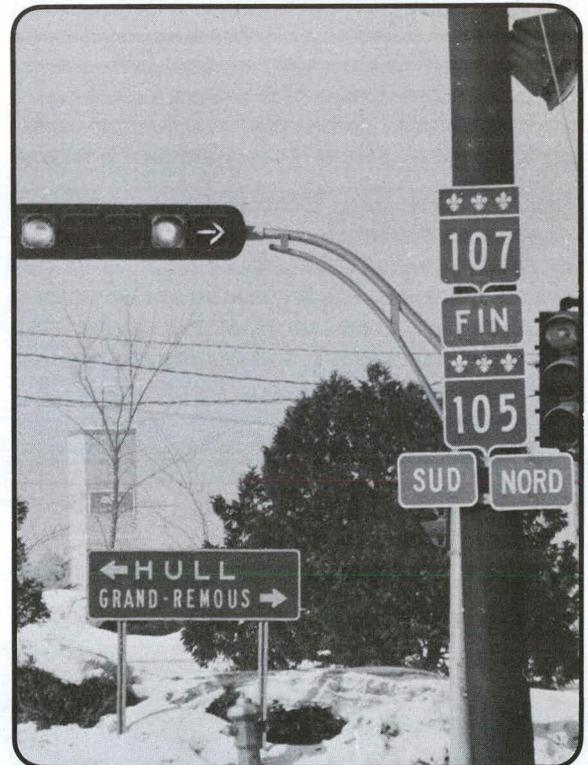
Les feux de circulation sont un élément essentiel de la signalisation routière. En l'absence de cet instrument efficace de contrôle, la circulation deviendrait impraticable aux heures de pointe, en plus de représenter un danger mortel pour tous les usagers; en effet, nos cités seraient paralysées par un flot de véhicules et de piétons se disputant la priorité de passage aux intersections.

Cependant, en dépit du rôle important que jouent les feux de circulation, combien de conducteurs n'en saisissent pas le sens exact ou les ignorent trop facilement: plus de 10% des accidents de la route s'y produisent chaque année!

Il est donc essentiel que tous les conducteurs apprennent la signification précise de ces signaux et s'y conforment rigoureusement.

### *C'est la loi...*

Les messages transmis par les feux de circulation ont force de loi et ceux qui les enfreignent risquent des poursuites. Une simple négligence peut faire d'un conducteur imprudent un «criminel» au sens de la loi.



## LES FEUX DISPOSÉS SUR UN SUPPORT VERTICAL

À la partie supérieure des feux disposés verticalement, on retrouve invariablement le feu rouge immédiatement suivi du jaune, puis du vert. Cette disposition est toujours respectée afin d'éviter toute confusion et de permettre l'interprétation des feux aux gens qui éprouvent des difficultés à distinguer les couleurs.

### Le feu vert fixe

Le feu vert fixe autorise celui qui y fait face à circuler. Il peut alors traverser l'intersection ou y virer selon le cas.

### REMARQUE

Le feu vert n'accorde pas tous les droits au conducteur qui y fait face. Avant de s'engager dans l'intersection, il ne doit pas oublier que les autres — automobilistes, piétons, cyclistes — ont aussi des droits.

Même si le feu est vert, le conducteur doit:

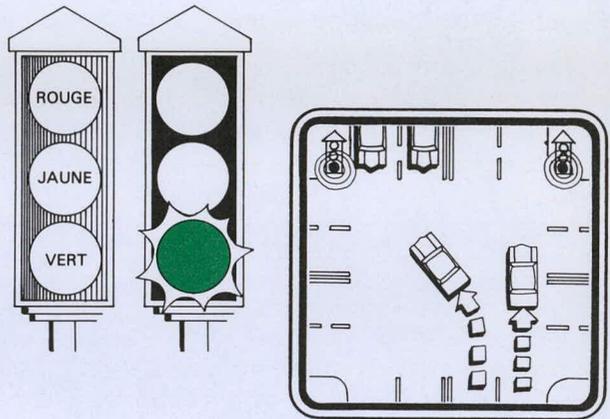
1. laisser le temps à tous ceux qui étaient dans l'intersection au moment du changement des feux de la quitter en toute sécurité;
2. se rappeler que les piétons qui traversent l'intersection ont priorité sur les véhicules qui virent à droite ou à gauche;
3. si lui-même désire virer à gauche, laisser la priorité aux conducteurs qui arrivent à sa rencontre et traversent l'intersection sans virer.

### Le feu jaune fixe

Le feu jaune fixe ordonne au conducteur d'arrêter à l'intersection. Le code de la route dit clairement qu'il doit immobiliser son véhicule avant l'intersection à moins qu'il n'y soit déjà engagé ou en soit si près qu'il serait impossible de s'arrêter sans danger. L'habitude d'accélérer à la vue du feu jaune afin d'éviter l'arrêt au feu rouge consécutif est une pratique dangereuse. Vous risquez alors une contravention et des poursuites judiciaires si vous êtes la cause d'un accident.

### La loi est claire...

Au feu jaune arrêtez-vous avant l'intersection, à moins que vous n'y soyez déjà engagé ou en soyez si près qu'il y aurait danger à le faire.



### Le feu vert clignotant

Le feu vert clignotant précède de quelques instants le feu vert fixe ou le suit pour quelques secondes. Il est utilisé dans le but de faciliter les virages à gauche à certaines intersections importantes. Pendant ce temps, la circulation en sens opposé est immobilisée par un feu rouge. À moins d'indication contraire, le feu vert clignotant autorise en plus à aller tout droit ou à virer à droite.

### REMARQUE

Que vous ayez priorité ou non, vous êtes strictement tenu de prendre tous les moyens à votre disposition pour éviter un accident. Aux termes de la loi, un conducteur est responsable de tout accident qu'il aurait pu éviter même s'il avait priorité.



### *Le feu vert en forme de flèche*

Le feu vert en forme de flèche autorise le conducteur à s'engager dans la direction indiquée même si le feu rouge est allumé, en autant que le passage est libre. Toute autre direction vous est alors interdite.

Vous le retrouverez au bas des autres feux lorsqu'ils sont disposés à la verticale.

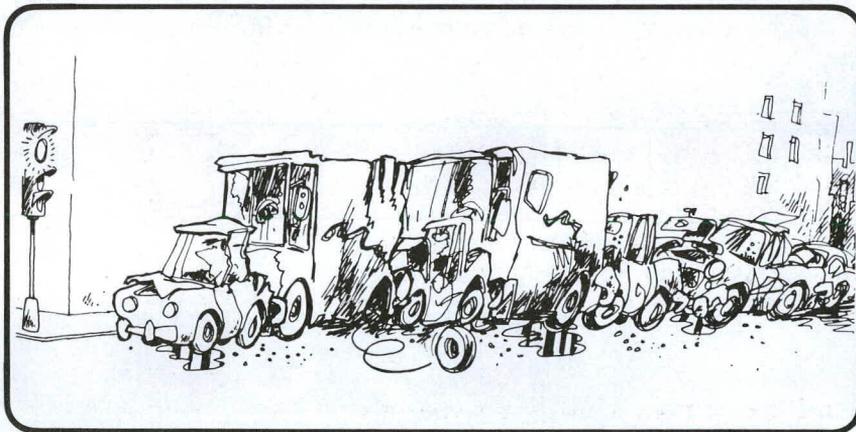
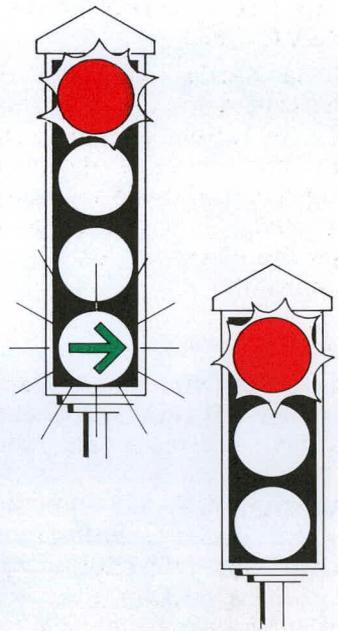
### *Le feu rouge fixe*

Le feu rouge fixe avertit le conducteur qu'il doit effectuer un arrêt obligatoire complet avant l'intersection. Il signifie aussi qu'il doit attendre que la voie soit libre de véhicules et de piétons pour repartir à l'apparition du feu vert.

Dans certaines provinces canadiennes et quelques états américains, les règlements de la circulation autorisent le virage à droite même si le feu est rouge; il suffit d'effectuer l'arrêt au feu et d'amorcer le virage lorsque la voie est libre. L'arrêt peut être omis à certains endroits; il faut s'enquérir à l'avance de la législation en vigueur si vous devez franchir les frontières de votre province.

### **REMARQUE**

Pour économiser quelques secondes, certains conducteurs démarrent aussitôt que les feux de la voie transversale tournent au rouge. Ne les imitez pas car les feux qui vous font face peuvent demeurer au rouge quelques instants encore et vous risqueriez un accident fatal. Cette particularité des feux permet aux véhicules qui s'engagent dans l'intersection sur le feu jaune de libérer la voie avant que le feu passe au vert sur l'autre voie.

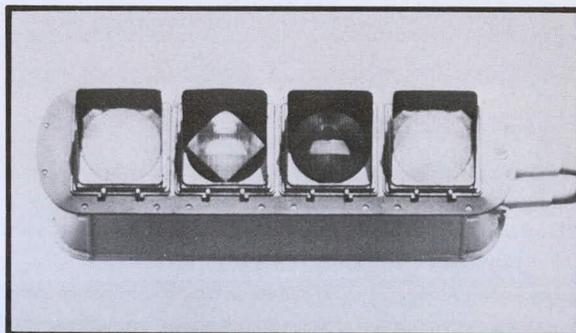
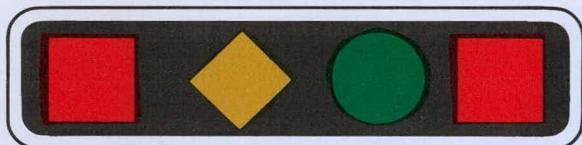


### LES FEUX DISPOSÉS SUR UN SUPPORT HORIZONTAL

Les feux de circulation regroupés sont souvent disposés sur un support horizontal. Bien qu'ils aient exactement la même signification que les feux disposés verticalement, ils présentent des traits caractéristiques intéressants que vous devez connaître.

#### Agencement

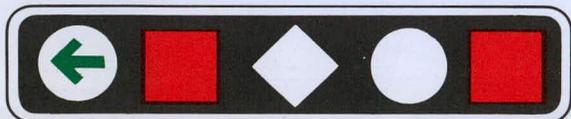
Ces feux sont toujours disposés dans le même ordre: (de gauche à droite) rouge, jaune, vert, rouge. Le feu rouge répété aux extrémités force l'attention en plus d'éliminer en partie les risques dûs aux ampoules défectueuses.



Feux disposés sur un support horizontal.

#### La flèche verte à la gauche des feux

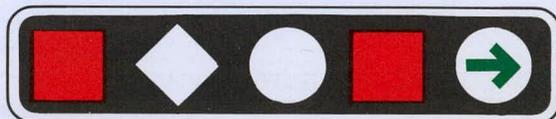
Les feux disposés horizontalement (rouge, jaune, vert, rouge) peuvent être précédés d'un feu vert en forme de flèche. Lorsque la flèche verte est illuminée le conducteur peut effectuer un virage dans le sens de la flèche si la voie est libre. Si la flèche est clignotante et accompagnée d'un feu rouge, le virage est habituellement protégé.



#### La flèche verte à la droite des feux

Les feux disposés horizontalement (rouge, jaune, vert, rouge) peuvent être suivis d'un feu vert en forme de flèche.

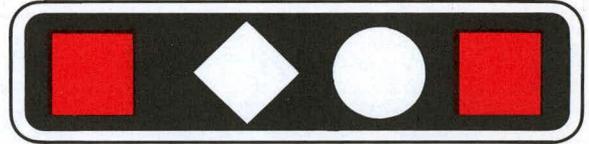
Il est alors permis de se diriger dans le sens de la flèche, même si les feux rouges sont allumés, en autant que la voie est libre et que la sécurité le permet.



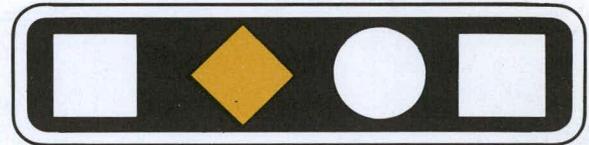
### Les formes des feux

Le Ministère des Transports a adopté des formes distinctives pour les feux disposés sur un support horizontal. Il est alors beaucoup plus facile de les identifier même pour les gens souffrant de daltonisme.

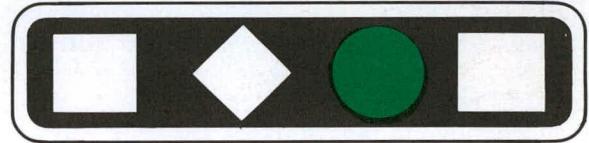
**1** *Le feu rouge fixe* a la forme d'un carré. Il signale l'arrêt obligatoire complet.



**2** *Le feu jaune fixe* a la forme d'un losange ; il prévient d'un danger et commande l'arrêt.



**3** *Le feu vert fixe* a la forme d'un cercle ; il autorise à franchir l'intersection sauf si la sécurité exige l'arrêt.

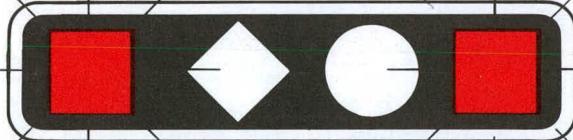


### LES FEUX CLIGNOTANTS

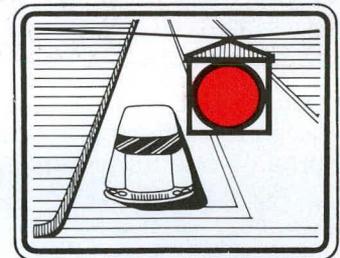
Les feux de couleur jaune ou rouge sont fréquemment utilisés seuls. Dans ce cas, leur signification diffère quelque peu de celle qu'on leur reconnaît habituellement.

#### Le feu rouge clignotant

Le feu rouge clignotant commande l'arrêt obligatoire complet avant l'intersection; après avoir immobilisé le véhicule à l'endroit approprié, le conducteur peut se remettre en marche prudemment, à condition que la voie soit libre et qu'il n'y ait aucun danger à le faire.



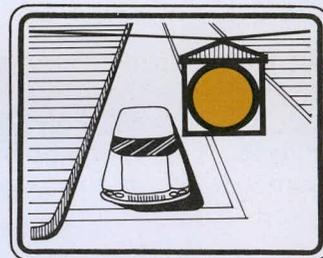
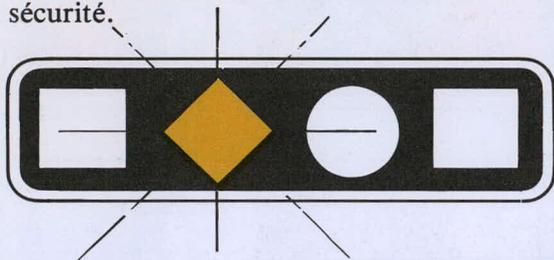
Ce feu, de même sens et de même portée que le panneau réglementaire d'arrêt, est utilisé à des endroits particulièrement dangereux où le panneau habituel risquerait de passer inaperçu.



### *Le feu jaune clignotant*

Le feu jaune clignotant avertit le conducteur qu'il approche d'un endroit dangereux. Il doit être prudent et se préparer à immobiliser son véhicule si nécessaire.

Certaines administrations imposent des limitations de vitesse aux feux jaunes clignotants. Il faut ralentir suffisamment pour assurer la sécurité.

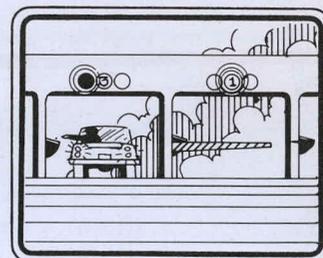
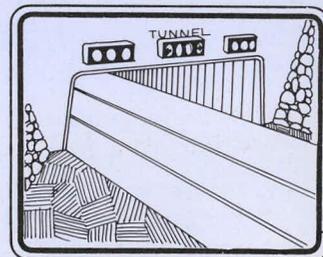
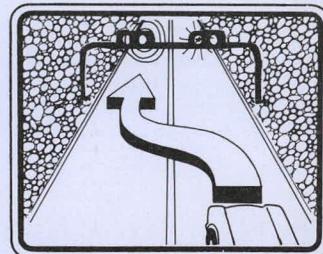


### *LES CAS SPÉCIAUX*

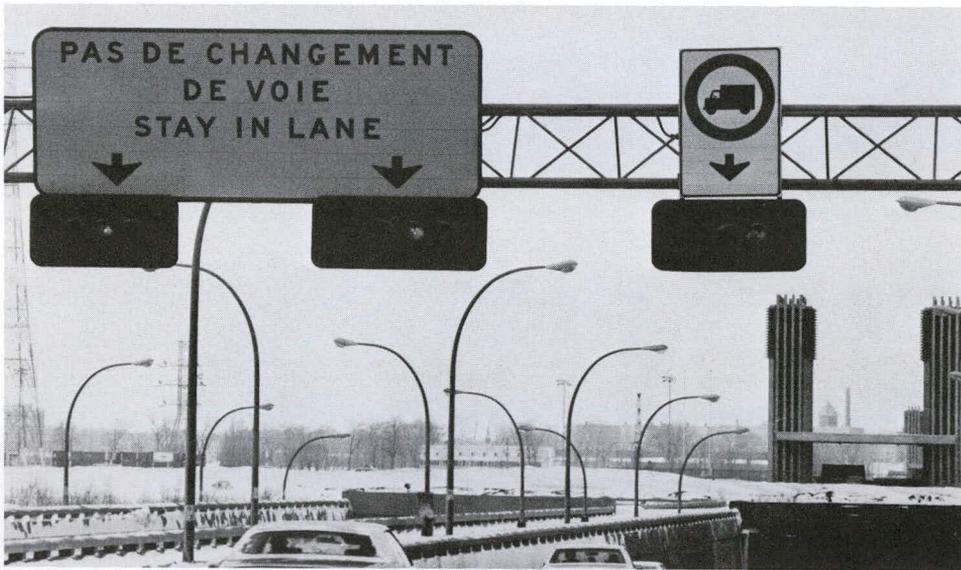
Des feux rouges fixes, parfois en forme de «X», surmontant une ou plusieurs voies, interdisent de rouler sur ces voies. Il faut alors se ranger dans les voies permises, marquées d'un feu vert. Ce feu a parfois la forme d'une flèche.

On retrouve le plus souvent ces feux à proximité et à l'intérieur de certains tunnels et sur les ponts à circulation intense. Ils sont utilisés pour interdire une voie hors d'usage ou pour augmenter ou diminuer le nombre de voies, en raison de la densité de la circulation à certaines heures.

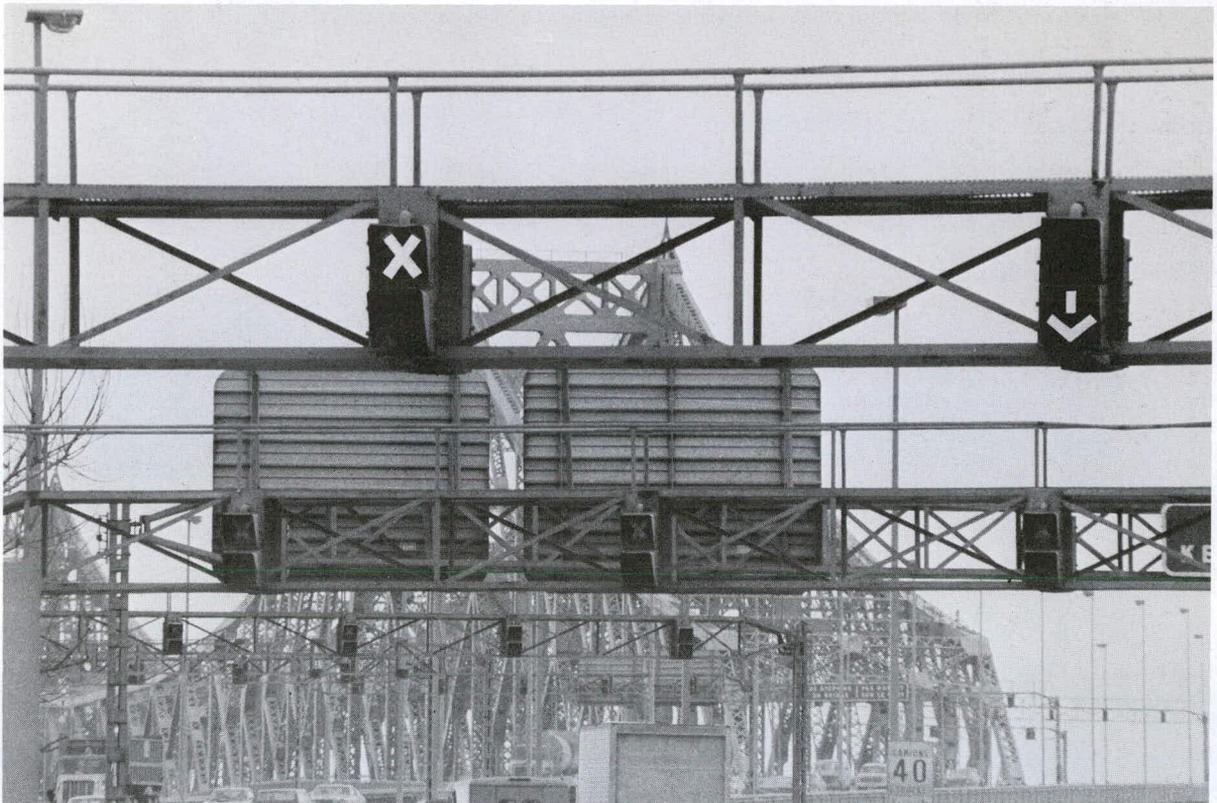
Lorsqu'il devient nécessaire d'interdire une voie ou une section de voie, on utilise à l'occasion des flèches jaunes à feux intermittents. Le conducteur doit alors changer de voie en se rangeant prudemment dans la direction indiquée par la flèche. Parfois, un panneau à fond jaune surplombant les feux avertit les conducteurs de rester en file. Un autre panneau peut aussi prescrire une voie spéciale aux conducteurs de camions.



Aux gares de péage des autoroutes, un feu rouge fixe interdit parfois l'accès à certaines boîtes de perception. Vous devrez utiliser les voies surmontées d'un feu vert.



Il est parfois interdit d'utiliser une ou des voies à l'intérieur d'un tunnel. Il faut respecter les indications fournies par les feux et les panneaux.



Le feu rouge fixe, parfois en forme de «X», surmontant une voie, interdit de circuler sur cette voie. Il faut utiliser les voies permises marquées d'un feu vert.

## L'AGENT DE LA CIRCULATION

Toutes les fois qu'un agent de la circulation est en devoir, à une intersection ou ailleurs, piétons et conducteurs doivent se conformer à ses directives. Il remplace officiellement la signalisation habituelle et ses ordres ont l'autorité des prescriptions du code de la route; l'agent de la circulation contrôle et accélère la circulation aux intersections, prévient les embouteillages, assure la sécurité des piétons et dirige la circulation sur les lieux d'un accident.

Dans la plupart des cas, il indiquera clairement aux automobilistes qu'il leur faut ralentir, s'arrêter ou s'avancer dans une direction donnée.

Outre son uniforme d'office, l'agent en devoir porte normalement une veste et un imperméable de couleur vive et des gants ou mitaines adaptés à ses fonctions.

Les pompiers en devoir sur le lieu d'un sinistre sont parfois amenés par règlement municipal à jouer le rôle d'agent de la circulation.

Afin d'assurer une interprétation uniforme des ordres de leurs agents, les grandes villes ont adopté une série identique de gestes et de signaux très simples que vous retrouverez ci-après.

### *Le signal d'arrêt*

La paume de la main, présentée ouverte et immobile, face à l'automobiliste d'où qu'il vienne, ordonne l'arrêt immédiat et complet.



Arrêt

Autorisation de circuler



Autorisation de circuler



### *Le signal de départ*

Le bras du policier est tendu vers le véhicule, la paume de la main ouverte est tournée vers le haut, il ramène l'avant-bras et la main:

- vers son menton, il faut passer devant lui;
- vers l'arrière de sa tête, il faut passer derrière lui.

***Le signal de virage***

Le bras est tendu vers le véhicule, la paume de la main est verticale, pouce vers le haut, l'officier ramène la main et l'avant-bras vers sa poitrine: le conducteur doit virer dans la direction du geste.



Virage

***Le signal de ralentissement***

Paume des mains vers le bas et face à la circulation qui vient, l'agent agite, de haut en bas, ses bras tendus: il faut ralentir sans tarder.



Ralentissement

***Le signal d'arrêt d'urgence***

L'agent lève les avant-bras verticalement, intérieur des mains vers les véhicules qui lui font face: c'est un ordre d'arrêt d'urgence.



Arrêt d'urgence

***La signification des coups de sifflet***

Le sifflet sert à compléter les signaux donnés aux automobilistes. Il peut être utilisé de la façon suivante:

- un long coup accompagne le signal d'arrêt,
- deux coups brefs soulignent le signal de départ,
- plusieurs coups brefs attirent l'attention du conducteur (ou du piéton) distrait.

***L'emploi de la torche électrique***

À l'approche du véhicule, l'agent fait osciller la lanterne dans un mouvement horizontal en travers de la voie. Il attire ainsi l'attention du conducteur qui se conformera à des ordres ultérieurs.



Attention

## LA SIGNALISATION PARTICULIÈRE AUX AUTOROUTES

Bien que l'on distingue plusieurs types d'autoroutes, la signalisation utilisée est à peu près toujours la même.

La plupart des panneaux et des autres types de signalisation qui jalonnent ces voies rapides sont semblables par leur forme, leur signification et leur portée, à ceux que l'on retrouve sur les autres routes du Québec.

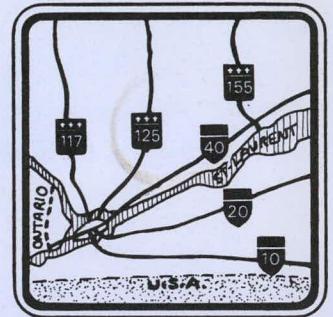
Seuls quelques signaux de forme et de couleur particulières sont exclusivement réservés aux autoroutes. Il est souvent nécessaire d'y utiliser des panneaux de plus grandes dimensions et l'on doit parfois les placer différemment à cause des conditions spéciales de la circulation.

### LE NUMÉROTAGE DES AUTOROUTES

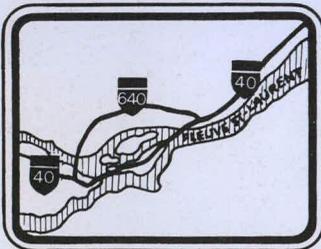
Toutes les autoroutes du Québec sont identifiées par un panneau à fond bleu en forme d'écusson sur lequel apparaît un numéro compris entre 1 et 99.



Les autoroutes qui sont à peu près parallèles au fleuve St-Laurent portent un nombre pair. Il faut remarquer que ce nombre croît à mesure qu'on s'éloigne vers le nord.

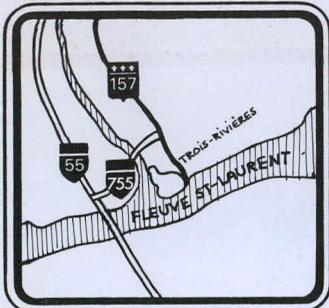


Les routes ou autoroutes dont l'orientation générale est perpendiculaire au fleuve portent des nombres impairs, le plus petit se trouvant à l'ouest et le plus grand à l'est.



### Les autoroutes de déviation et les autoroutes collectrices

On entend par autoroute de «déviation», une autoroute dont les deux extrémités sont reliées à l'autoroute principale. Les préfixes 4, 6 et 8 ajoutés au numéro d'une autoroute indiquent une autoroute de déviation. La 640 permet à l'automobiliste qui circule sur la 40 d'éviter Montréal. Il contournera ainsi la circulation urbaine et rejoindra la 40 à quelque distance de la ville.



L'autoroute «collectrice» est une autoroute dont une seule extrémité est reliée à l'autoroute principale. Les préfixes 5, 7 et 9 désignent des autoroutes collectrices. L'automobiliste peut, par exemple, s'engager sur la 755 pour atteindre la 55. Réciproquement, les véhicules roulant sur la 55 emprunteront la 755 pour rejoindre la ville de Trois-Rivières ou d'autres routes à caractère provincial ou régional.

### *Les écussons d'acheminement*

Afin de faciliter l'accès aux autoroutes, on place le long des routes ou rues qui y mènent un écusson à fond bleu identifiant l'autoroute. Un panneau indique la distance à parcourir si celle-ci est supérieure à 5 kilomètres. Une flèche indique la direction à prendre à l'intersection. On retrouve plusieurs de ces signaux dans les centres urbains.



Les écussons d'acheminement servent à indiquer l'itinéraire le plus direct à emprunter pour rejoindre une autoroute.

## LA SIGNALISATION AUTOROUTIÈRE DE PRESCRIPTION

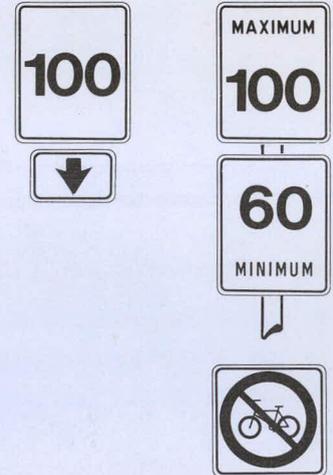
Les signaux de prescription (obligations et interdictions) utilisés sur les autoroutes sont les mêmes que sur les autres routes du Québec, et ils sont utilisés pour les mêmes raisons.



Quelques signaux particuliers de prescription sont surtout utilisés sur les autoroutes, notamment:

- *Les signaux de limitation de vitesse.*

Ce panneau apparaissant au-dessus de la voie y limite la vitesse à 100 km/h. Les limitations de vitesse peuvent aussi apparaître en bordure de la chaussée. Elles préviennent les usagers qu'ils doivent se déplacer à une vitesse comprise entre 60 et 100 km/h.

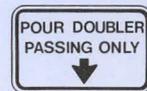


Il est dangereux et illégal de circuler sur les voies à une vitesse excédant la limite maximale ou inférieure à la limite minimale.

Les propriétaires de véhicules qui ne peuvent atteindre la vitesse prescrite doivent se munir d'un permis spécial pour les utiliser; d'autres en sont définitivement exclus.

- *Le signal de voie réservée au dépassement.*

La voie désignée par la flèche doit servir aux dépassements. Il est normalement défendu d'y circuler sauf pour doubler.



- *Le signal de voie interdite aux camions.*

Une ou plusieurs voies peuvent être interdites aux poids lourds. Sur les autoroutes à péage, les camions, les autobus, les véhicules avec remorque ou semi-remorque et les véhicules de promenade avec chargement extérieur doivent circuler à droite seulement.



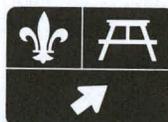
- *Le signal de remorquage exclusif.*

Sur certaines routes à circulation rapide, le service de remorquage est assuré par une entreprise dûment autorisée à l'exclusion de toute autre. Le numéro de téléphone de l'entreprise qui dessert l'autoroute apparaît au bas du panneau.



## LA SIGNALISATION AUTOROUTIÈRE D'INDICATION ET D'INFORMATION

À quelques exceptions près, la signalisation autoroutière d'indication et d'information utilise des couleurs, des formes et des symboles identiques à ceux que l'on retrouve ailleurs au Québec. Les panneaux sont cependant beaucoup plus grands et la disposition des signaux varie en fonction de la topographie des lieux et des conditions habituelles de la circulation.



Quelques abréviations familières aux conducteurs de véhicules sont utilisées à l'occasion, notamment :

<b>JCT</b>	<b>jonction</b>
<b>RTE</b>	<b>route</b>
<b>AUT.</b>	<b>autoroute</b>
<b>AV.</b>	<b>avenue</b>
<b>BOUL.</b>	<b>boulevard</b>
<b>2<sup>e</sup></b>	<b>deuxième</b>

### Les panneaux d'indication des échangeurs

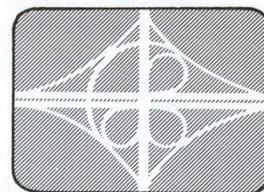
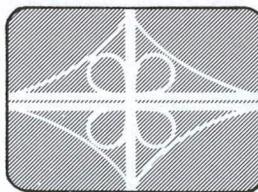


La circulation, dans un échangeur, se fait dans une seule direction. Le conducteur qui s'y engage par inadvertance ne peut pas faire marche arrière ni demi-tour. Il est donc particulièrement important que le conducteur prévoie à l'avance s'il doit s'y engager ou non.

Il doit se familiariser avec la signalisation particulière à ces points stratégiques.

Il existe plusieurs genres d'échangeurs :

- l'échangeur entre deux autoroutes,
- l'échangeur en forme de *trèfle* ou de *trèfle partiel*,
- l'échangeur en forme de *losange*,
- etc.

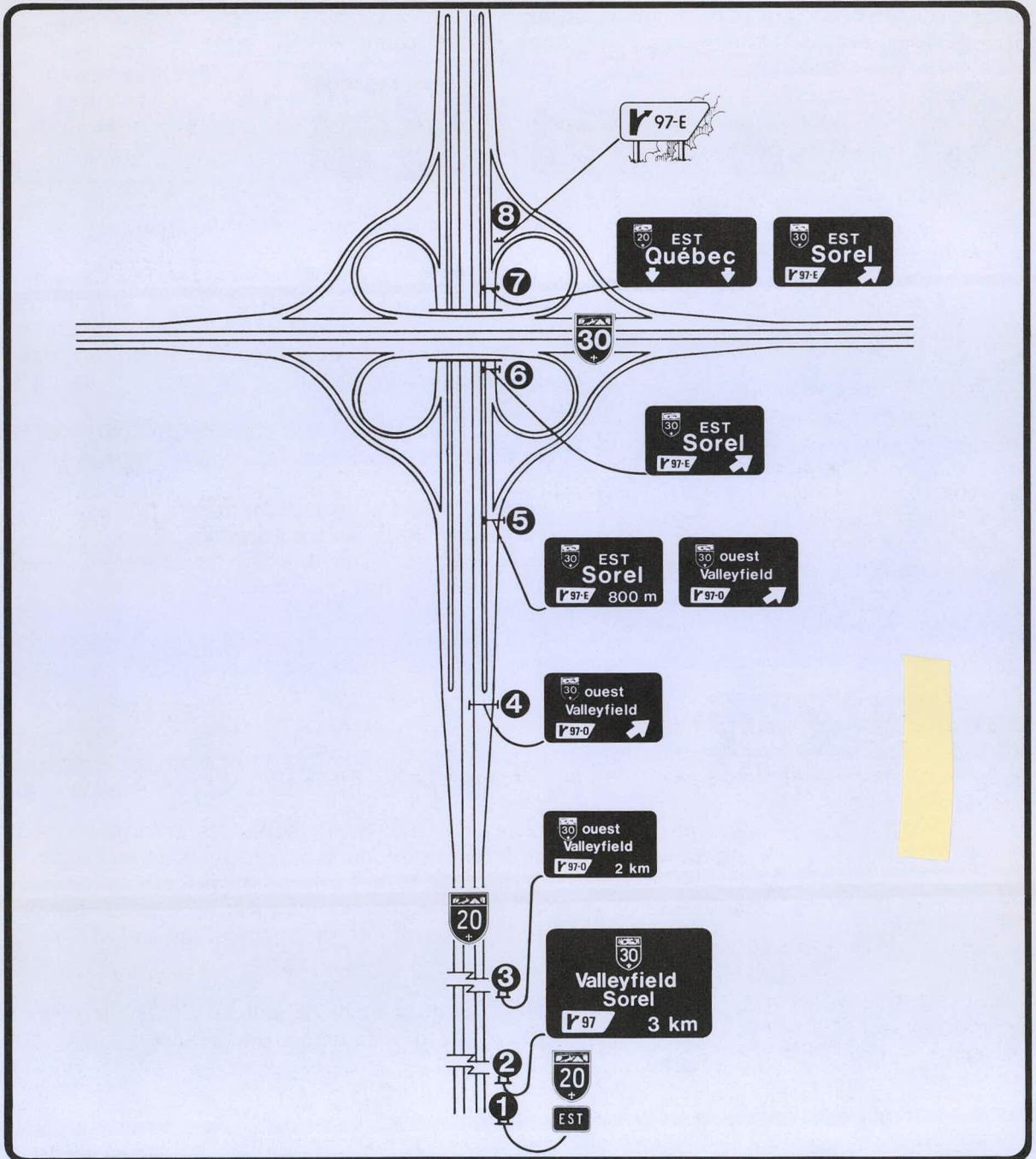


Les panneaux d'indication ou de prescription des échangeurs sont placés en bordure de la route ou sur des portiques au-dessus de la chaussée. Dans ce dernier cas, les directives sont placées directement au-dessus de la voie à laquelle elles s'appliquent. La charpente des ponts et viaducs porte souvent des panneaux d'indication ou de prescription.

Le conducteur utilisera les deux voies de gauche s'il se dirige vers Québec; il empruntera celle de droite pour se rendre à Sorel par l'autoroute.

### L'échangeur en forme de trèfle

Le schéma ci-dessous représente un échangeur en forme de *trèfle*. Il regroupe plusieurs signaux d'indication employés sur les autoroutes. Les signaux sont souvent disposés dans l'ordre illustré par le schéma.



Les panneaux apparaissant aux abords de l'échangeur ont été numérotés de 1 à 8. Voici quelques détails à leur sujet.

# 1

*Les écussons d'identification.*

*Les écussons d'identification servent à rappeler au conducteur le numéro de l'autoroute sur laquelle il circule ou de celle qu'il va rejoindre. Ces écussons peuvent être fixés sur un support individuel ou incorporés aux grands panneaux de signalisation du réseau autoroutier. Ils sont accompagnés d'un panonceau indiquant l'orientation de l'autoroute.*



# 2

*Les panneaux de présignalisation de sortie.*

*Les panneaux de présignalisation de sortie indiquent aux automobilistes les destinations principales desservies par l'échangeur. À la vue de ce panneau installé en bordure de la chaussée ou sur un portique, le conducteur est informé qu'il doit emprunter la sortie 97 pour se rendre à Valleyfield, à Sorel ou en tout autre endroit desservi par l'autoroute 30. Le premier panneau signalant une sortie apparaît habituellement à 3 kilomètres de la sortie.*



# 3

*À deux kilomètres de la sortie, un second panneau de présignalisation souligne qu'il faudra prendre la sortie 97 ouest pour atteindre Sorel ou l'autoroute 30 vers l'ouest. Le conducteur doit alors se ranger dans la voie de droite s'il désire aller dans cette direction.*



# 4

*Le panneau de direction de sortie.*

*La flèche du panneau de direction de sortie indique une rampe de sortie. La flèche pointe vers le haut à un angle qui reproduit l'alignement de la rampe. Le conducteur qui veut parvenir à Valleyfield doit serrer prudemment à droite s'il ne l'a déjà fait.*





5

*Le panneau de gauche est un panneau de présignalisation de sortie. Il avertit le conducteur qui désire atteindre Sorel d'utiliser la prochaine sortie (97-E) à 800 mètres du panneau. Le conducteur qui veut emprunter l'autoroute 30 vers l'est devra lui aussi utiliser cette sortie. Le panneau de droite est un panneau de confirmation de sortie. L'automobiliste dont la destination est Valleyfield doit utiliser cette rampe de sortie qui l'amènera sur l'autoroute 30 vers l'ouest.*

6

*Le panneau de confirmation de sortie. Ce panneau de confirmation de sortie rappelle au conducteur qu'il doit employer la voie de droite pour s'engager dans la rampe de sortie 97 est.*



7

*Le panneau de gauche précise les deux voies de circulation à utiliser pour atteindre Québec ou une autre destination plus à l'est sur l'autoroute 20. Le panneau de droite assure le conducteur qui s'engage dans la rampe de sortie 97 est qu'il parviendra sur l'autoroute 30 en direction de l'est, vers Sorel.*

8

*Le symbole de sortie. Le symbole de sortie, en forme de trapèze, porte, sur fond jaune, le numéro de la sortie. Le numéro correspond au nombre de kilomètres séparant la sortie du début de l'autoroute.*

*Le panneau illustré indique au conducteur qu'il se trouve à 97 kilomètres du commencement de l'autoroute 20 et que cette rampe l'amènera en direction de l'est.*

*Le symbole de sortie peut être fixé sur un support individuel ou apparaître sur un panneau portant d'autres indications.*

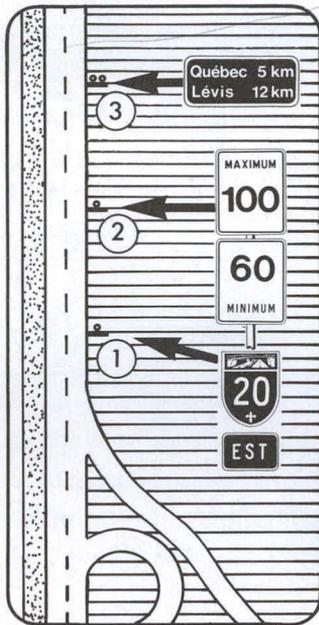


### La signalisation postéchangeur

Immédiatement après un échangeur, on peut généralement remarquer une séquence de panneaux qui se succèdent d'assez près. Cette signalisation postéchangeur permet au conducteur de s'assurer qu'il circule dans la bonne direction et lui fournit d'autres renseignements:

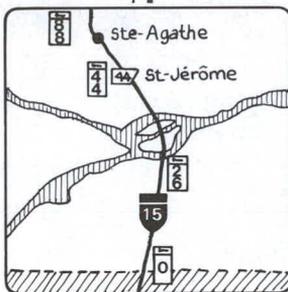
1. l'écusson distinctif de l'autoroute est installé à 150 mètres de la fin de la voie d'accélération;
2. l'écusson est suivi à 300 mètres du panneau de limitation de vitesse;
3. s'il est nécessaire de recourir à un panneau de rappel de distance, on l'installe à 300 mètres du panneau de limitation de vitesse. Il porte généralement deux destinations qui sont des points de repère importants à proximité de l'autoroute et la distance à parcourir pour les atteindre.

Lorsque la distance entre deux échangeurs ne permet pas d'installer ces panneaux à cause de la présignalisation requise pour une sortie rapprochée, les panneaux de la séquence postéchangeur ne sont pas installés.

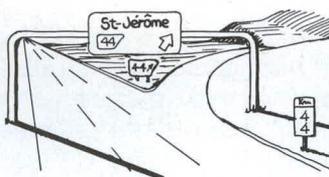


### Les bornes kilométriques et le numérotage des sorties

Les bornes kilométriques qui jalonnent les autoroutes indiquent clairement aux conducteurs la progression de leurs déplacements. Selon l'orientation générale de l'autoroute, le point le plus à l'ouest ou le plus au sud est choisi comme début de kilométrage croissant.



Ainsi, la borne zéro de l'autoroute 15 en marquerait l'extrémité sud, à proximité des frontières américaines où elle commence; la borne 88 à la hauteur de Ste-Agathe, indique que 88 kilomètres séparent cette borne du début de l'autoroute.



Les panneaux identifiant les sorties d'autoroutes portent le même numéro que la borne kilométrique qui serait implantée à cet endroit ou à proximité.

### Les pictogrammes

On remarquera à l'occasion sur le parcours des autoroutes à péage, certains pictogrammes indiquant des centres d'attractions facilement accessibles de la route. L'interprétation des symboles employés à cet effet est donnée ci-après.



Théâtre d'été



Base d'hydravion



Sports d'hiver



Centre de motoneige



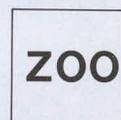
Ski alpin



Ski de fond



Toboggan



Jardin zoologique

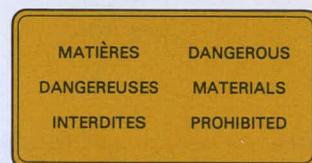
### LA SIGNALISATION AUTOROUTIÈRE DE DANGER

La signalisation autoroutière de danger diffère très peu de celle qui est employée sur l'ensemble du réseau routier de la province. Toutefois, on met des panneaux d'une plus grande dimension, à cause de la rapidité et de la densité de la circulation.

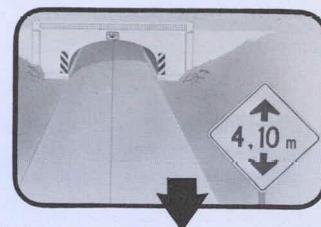
Certains panneaux de signalisation de danger ne se retrouvent que sur les autoroutes à péage; les voici:



Ces deux panneaux à fond jaune avertissent les conducteurs de poids lourds qu'ils s'engagent dans une descente présentant des risques. La prudence leur recommande de vérifier leurs freins et de s'engager dans la descente en utilisant un rapport d'embrayage permettant au frein-moteur de contrôler l'accélération. Sur le dernier panneau, la longueur de la descente apparaît au bas de l'inscription.



La loi interdit de pénétrer dans certains tunnels avec des substances toxiques, inflammables ou explosives. Des panneaux précédant ces endroits rappellent aux conducteurs de véhicules qui transportent des matières dangereuses qu'ils doivent emprunter d'autres parcours.



Les conducteurs doivent s'assurer que les dimensions du chargement ne dépassent pas les limites inscrites sur les panneaux précédant les ponts, tunnels ou autres constructions du genre.

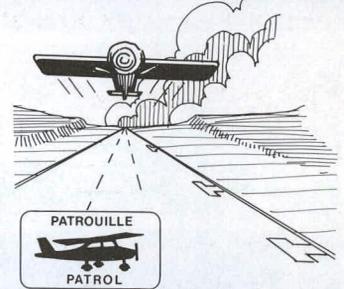
À certains endroits où la visibilité est réduite, des panneaux suggèrent aux automobilistes d'allumer les phares de leurs véhicules. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une prescription, cette pratique est fortement recommandée.

Il est même conseillé d'utiliser les phares en tout temps, même le jour; ils attirent l'attention et les véhicules peuvent être repérés sur une plus longue distance, ce qui diminue les risques d'accident.

## LES MARQUES SUR LA CHAUSSÉE

Les marques ou lignes peintes sur la chaussée des autoroutes sont en tous points semblables à celles que l'on retrouve ailleurs au Québec. Des marques de couleur blanche en forme de «T» sont parfois employées sur les autoroutes.

Elles permettent à un observateur aérien de déterminer la vitesse des véhicules selon le temps mis à franchir l'intervalle qui sépare les points de repère. Des liaisons par radio assurent le contact entre les voitures de patrouille et le surveillant aérien qui peut ainsi signaler les infractions. Un panneau avertit les conducteurs de la possibilité d'une surveillance aérienne aux endroits où elle s'exerce habituellement.



## LA SIGNALISATION PARTICULIÈRE AUX AUTOROUTES À PÉAGE

La signalisation des autoroutes à péage est semblable à celle des autres autoroutes. On y retrouve cependant certains types de signaux de forme ou de couleur exclusive tels que:

### Les panneaux d'identification et d'acheminement.

Le triangle à fond bleu reposant sur sa base est employé exclusivement pour identifier les autoroutes à péage ou certaines voies d'accès. Il est généralement accompagné de l'écusson portant le numéro de l'autoroute.



### Les panneaux d'indication et d'information.

Les panneaux d'indication et d'information des autoroutes à péage concernant les routes à emprunter, les distances à parcourir, le nom des localités, les points cardinaux, les bornes kilométriques, les établissements hospitaliers, les aéroports, etc., portent des inscriptions ou symboles de couleur blanche sur fond *bleu*. C'est une exception à la règle, car sur les autres routes ces renseignements se retrouvent sur des panneaux à fond vert.



Un même support peut cependant soutenir des panneaux d'indication bleus et verts. Dans ce cas, les panneaux bleus désignent des localités desservies par l'autoroute et les verts, celles qu'on peut rejoindre par des routes provinciales ou régionales.

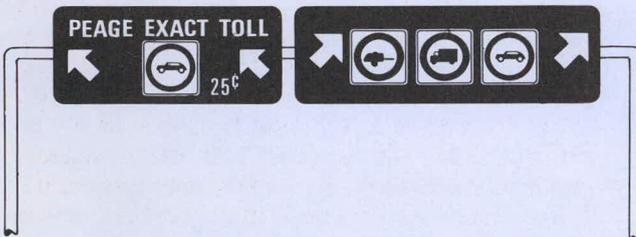


### La signalisation aux gares de péage.

Les gares de péage sont des endroits qui exigent beaucoup d'attention et une connaissance approfondie de la signalisation. On y emploie plusieurs signaux importants que l'on retrouvera ci-après.



Des panneaux à fond bleu préviennent les usagers qu'ils approchent d'une gare de péage. La distance qui reste à franchir est indiquée au bas du panneau en kilomètres (1,6 km) et en mètres (400 m).



### La signalisation sur portique

A proximité de la gare, un panneau sur le portique avise les conducteurs qui disposent du montant d'argent exact qu'ils pourront se ranger dans les allées désignées par les flèches pour atteindre les passages de perception automatique.

La somme exigible est indiquée à proximité des boîtes de perception; elle varie quelquefois en raison de l'heure.

Ces voies sont exclusivement réservées aux véhicules de promenade sans remorque. Tous les autres devront utiliser les autres voies.

Les voies désignées par les flèches du panneau de droite seront empruntées par:

- les véhicules accouplés à une remorque,
- les camions, autobus, poids lourds,
- les véhicules dont le conducteur ne possède pas le péage exact,
- les automobilistes qui désirent un reçu ou des renseignements.

### *Les signaux lumineux à l'entrée des gares*

Trois signaux lumineux sont regroupés sur la charpente des gares, directement au-dessus de chacun des passages de perception:

- celui du centre précise le numéro du passage;



- le feu rouge, à droite, interdit l'emploi de cette voie lorsqu'il est illuminé; dans ce cas, une barrière ou une barricade en ferme l'entrée;



- celui de gauche est un feu vert; les voies surmontées d'un feu vert illuminé sont ouvertes à la circulation; ce sont elles que les conducteurs doivent utiliser.



### *Les signaux lumineux à la sortie des allées de perception*

Un feu rouge et un feu vert sont placés sur un support à la sortie des allées de perception. Dès que la monnaie requise a été déposée dans le compteur automatique, le feu passe du rouge au vert et le véhicule peut être remis en mouvement. En raison de circonstances exceptionnelles ou de conditions atmosphériques défavorables, des limitations de vitesse peuvent être affichées aux gares de péage. Il est alors interdit de circuler sur l'autoroute à la vitesse habituelle.



Limitation de vitesse à une gare de péage.

## DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- 1** GUIDE DE L'USAGER DE LA ROUTE.  
Ministère des Transports, Qué., 1978.
- 2** INSTRUCTION GÉNÉRALE SUR LA SIGNALISATION ROUTIÈRE DU QUÉBEC.  
Ministère de la voirie, 1966. 225 pages.
- 3** LE QUÉBEC 1977.  
(Carte routière des routes et autoroutes du Québec).  
Ministère des Transports, Qué., 1977.
- 4** LOIS, RÈGLEMENTS ET ORDONNANCES DES TRANSPORTS.  
Ministère des Transports,  
Éditeur officiel du Québec, 1977. 2 volumes.
- 5** SIGNALISATION ROUTIÈRE DU QUÉBEC.  
Ministère des Transports, Qué., 34 (1) pages.
- 6** VOCABULAIRE GÉOGRAPHIQUE DES TRANSPORTS.  
Ministère des Transports, Qué., 1974.  
124 pages.



**Éditeur officiel**  
Québec

MINISTÈRE DES TRANSPORTS



QTR A 108 194

CONCEPTION, RÉDACTION ET RÉALISATION GRAPHIQUE  
AUVIGRAPH LIMITÉE